

## Conseil communal du 18 juillet 2017 – CHAMP SUR LAYON

Présents : Jean-Yves RENO, Bernard DURAND, Marie-Claire GIET, Mickaël BLOT, Delphine CESBRON, Isabelle CHEVROLLIER, Valérie MILLASSEAU, Floriane ONILLON, Christine BENARDEAU, Christophe AVI, Pierre MILLET.

Excusés : Joseph BORET, Laurent MERIT, Jérôme LOURTIQUX, Benoît DUFOUR.

### COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHAMP-SUR-LAYON

#### BATIMENTS

Toilettes publiques de la mairie (y compris peintures de la façade de la bibliothèque et de la salle des douanes). Après analyse des offres reçues, le montant des travaux s'élève à 16 668 € (estimation 15 657 €) :

	Estimation	Entreprise retenue	Montant retenu
- Maçonnerie, démolition	1 000 €	MCL	3 245,00 €
- Menuiserie	3 100 €	CMC	4 282,00 €
- Plaquo, isolation	1 015 €	LAROCHE	967,00 €
- Electricité	815 €	CLERÉ	381,00 €
- Plomberie	2 437 €	GENDREAU	2 560,06 €
- Faïence, reprise carrelage	2 300 €	MCL	1 340,00 €
- Embellissements (reprises, façades)	4 990 €	MEGE	3 892,96 €

Salle de sports :

- Eclairage de la salle : 7 entreprises ont été consultées. 2 entreprises (ABG de Chemillé, Entreprise Thomas de Chalonnnes) ont répondu dont l'une a déposé 2 offres. Montants de 10 700 € à 12 000 € avec des lampes fluo, ou de 12 800 € à 16 223 € avec des lampes LED. Analyse des offres en cours.
- L'entreprise 2APB interviendra fin septembre pour la pose de la porte de la chaufferie.
- Panneau d'affichage des scores et du chronomètre : validation du matériel en cours.

Eglise : l'entreprise Perrault interviendra au cours de la 2<sup>ème</sup> quinzaine de septembre pour les travaux de consolidation du poinçon et de renfort de la charpente.

#### COMMERCES - Réflexion sur la thématique « comment redynamiser le commerce local et sensibiliser la population »

Comme prévu par le groupe de travail, un encart est intégré depuis début juillet dans la feuille communale à destination des commerçants, artisans et producteurs de la commune pour faire connaître leur activité, leur actualité, leurs nouveaux produits, des infos commerciales... Les 1<sup>ers</sup> retours sont positifs. Communication mise en place à titre d'essai pour 3 mois.

Une réunion était prévue le 17 juillet avec la Chambre de Commerce et d'Industrie à titre de conseil. Elle a été reportée, la personne qui devait intervenir étant en arrêt de travail. Nouvelle date à fixer rapidement.

#### PLAN D'EAU

Suite au signalement dès le début du printemps de nuisances sonores au plan d'eau (musique, véhicules...), et sur les conseils de la gendarmerie, la signalisation a été renforcée : affichage sur les nuisances sonores, panneaux routiers interdisant l'accès aux véhicules motorisés 2 et 4 roues. En cas de non-respect de la réglementation, la gendarmerie peut être amenée à verbaliser.

Par ailleurs, des riverains ont également alerté la mairie sur l'utilisation de plus en plus fréquente de ce site le week-end pour des rassemblements familiaux ou amicaux : groupes nombreux avec une amplitude importante sur la journée (du matin à la tombée de la nuit). Même sans intention de nuire de la part des utilisateurs, le caractère répétitif de ces réunions et le bruit généré entraînent une gêne importante pour les habitants situés à proximité.

Le conseil communal, conscient des nuisances pour les riverains, décide :

- De mettre en place un affichage rappelant que ce site doit rester un lieu calme, qu'il peut être utilisé pour des pique-niques, mais avec un nombre limité de participants, pour une durée limitée dans la journée et surtout dans le respect de la tranquillité des riverains.
- D'étudier des solutions permettant d'atténuer le bruit (en se faisant éventuellement assister d'un spécialiste), par exemple en fermant un côté de l'abri, en installant des plantations hautes entre le plan d'eau et les habitations, ...

## VOIRIE

Aménagement de la rue Rabelais : quelques travaux de finition seront réalisés par EUROVIA en septembre. Des panneaux seront installés prochainement sur les doubles écluses pour mieux les signaler.

Enfouissement rue des Sorbiers / rue des Charmes : en attente de confirmation pour les raccordements ORANGE et le basculage ENEDIS.

Stationnement sur les trottoirs : un rappel a été fait dans la feuille communale. Des flyers d'avertissement seront réalisés pour les apposer sur les parebrises des véhicules qui se garent sur les trottoirs.

## RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Le président de la Confrérie des BIEN FAYE DU LAYON (Faye d'Anjou) a sollicité la commune en vue d'utiliser la salle polyvalente pour sa soirée de St Vincent le samedi 20 janvier 2018. Le conseil communal est d'accord sur le principe, mais souhaite que la Confrérie se rapproche des viticulteurs de Champ sur Layon, en particulier au cas où ceux-ci auraient envisagé une fête type « grande tablée » à la même date. Il conviendra ensuite de voir avec l'USND comment s'organiser (la Confrérie aurait besoin de la salle du vendredi midi au lundi matin).

## ASSOCIATIONS

La commission Communication-Animation, Vie culturelle, Tourisme a réuni les associations le 11 juillet. Très bonne participation qui a permis à chacun de se faire mieux connaître des autres.

## SMITOM

Entre 2 collectes en porte à porte, il est désormais possible, avec la carte de déchetterie, de déposer des ordures ménagères dans les colonnes des PAV (Points d'Apport Volontaires). Le plus proche est situé à Thouarcé sur le parking derrière le collège St Paul. Comme pour l'accès à la déchetterie, ce service est accessible gratuitement jusqu'à 18 fois par an.

A partir de janvier 2018, la collecte des ordures ménagères en porte à porte sera automatisée à l'aide d'un bras latéral installé sur les bennes. Le SMITOM fera prochainement un repérage des emplacements sur les trottoirs permettant la mise en œuvre de ce système.

## **COMMUNE DE BELLEVIGNE-EN-LAYON**

## SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

La commune de Bellevigne-en-Layon vient de lancer la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement : collecte d'informations en juillet/août 2017 ; campagne de mesures (y compris nocturnes) en octobre 2017 ; tests de fumée pour détecter les anomalies en avril/mai 2018 ; préconisations de travaux en juin/juillet 2018 (par exemple, extension du réseau séparatif).

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau a transmis un courrier demandant la mise en place au niveau de la station de lagunage de Champ sur Layon d'une installation permettant de mesurer les éventuels problèmes de transverse (débordement en cas de forte précipitation).

## PROJET DE TERRITOIRE

Dans le cadre de la réflexion entamée par la commune sur un Projet de Territoire et un Plan Local d'Urbanisme, des ateliers ont été organisés le 10 juillet. Etaient invités tous les acteurs économiques (artisans, commerçants, entreprises, viticulteurs, agriculteurs ...) et les associations. Bonne participation. Quelques problématiques relevées : la communication pour mieux se connaître entre communes déléguées (services, associations, ...), les déplacements sur le territoire de Bellevigne pour l'accès aux services...

## EOLIEN

Bernard DURAND et le maire délégué de Rablay sur Layon ont participé début juillet à une rencontre organisée à Paris par l'Association des Maires de France. Il ressort de ces échanges qu'il faut négocier avec les sociétés qui portent des projets éoliens pour en obtenir les meilleures retombées pour le territoire.

Outre la société ENERGIE TEAM qui travaille depuis 2014 sur un projet d'implantation, une nouvelle société EPURON a été reçue à sa demande par la commune de Bellevigne début juillet.

## CANTINES

Réflexion en cours sur le fonctionnement de cantines, en particulier par rapport à l'approvisionnement local. Tous les sites ont été visités afin de réaliser un état des lieux de l'existant. Une rencontre a été organisée

avec l'EHPAD Layon Aubance (Martigné Briand, Thouarcé, Faye d'Anjou, Brissac) qui envisage la mise en place d'une cuisine centrale.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOIRE-LAYON-AUBANCE (CCLLA)**

### **PERSONNEL TECHNIQUE**

Dans le cadre de la réflexion sur la répartition des compétences, la CCLLA a rencontré les élus, puis le personnel technique de Bellevigne-en-Layon.

L'ensemble des personnels communaux devrait intégrer la communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La voirie devrait devenir une compétence communautaire, les autres activités (espaces, verts, bâtiments, services de proximité) seraient plutôt un service commun. L'activité serait organisée en 5 secteurs ; celui qui nous concerne pourrait regrouper Bellevigne-en-Layon, Terranjou et Aubigné sur Layon.

### **EQUIPEMENTS SPORTIFS**

La commission Sports de la CCLLA a établi une grille d'analyse pour aider à identifier les équipements qui seraient reconnus comme d'intérêt communautaire (par exemple les salles de sports utilisées par les collèges) et ceux qui resteraient ou redeviendraient communaux.

### **TOURISME**

Le tourisme est une compétence obligatoire des communautés de communes. Le nouvel office de tourisme communautaire aura son siège à Brissac et une antenne à Chalonnes sur Loire, avec une présence sur le terrain renforcée en période estivale correspondant à l'évolution de la demande des usagers.

### **ZONES D'ACTIVITE**

Le développement économique est une compétence obligatoire des communautés de communes. Dans ce cadre, les zones d'activité doivent lui être transférées. C'est le cas de la zone des Gabories à Champ sur Layon. En vue de ce transfert, une étude est en cours pour identifier les coûts de fonctionnement (éclairage public, voirie, ...) et la valorisation des terrains commercialisables.

### **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)**

La CCLLA réfléchit à l'organisation du CLIC sur son territoire. Dans ce cadre, une visite a été organisée à Beaupréau pour découvrir l'organisation de Mauges Communauté.

### **SOCIAL**

Une réunion a été organisée par le département avec les financeurs. Des actions locales doivent être proposées avant mi-août pour une réalisation avant mi-2018.

### **SYNDICATS D'EAU**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence sera assurée par chacune des communautés d'agglomération sur son territoire et par un syndicat intercommunal pour les autres communautés de communes dont la CCLLA. Particularité : pour Champ sur Layon et Faye d'Anjou qui adhèrent actuellement au SMAEP de Chemillé, quasi intégralement sur Mauges Communautés, une convention devra être établie entre cette communauté et la CCLLA.

---